

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 02

Objet : Installation provisoire d'agents de l'INSEE à Metz : avenant au bail emphytéotique du 14 avril 1986 entre la Ville de Metz et TDF.

Rapporteur : M. JEAN, Adjoint au Maire

Dans le cadre des compensations attendues suite aux restructurations militaires qui touchent la Ville de Metz et son agglomération, l'Etat s'est engagé sur la délocalisation d'emplois publics et notamment la création d'un pôle statistique à Metz.

Dans un premier temps, une centaine d'agents de l'INSEE s'installeront à Metz dès la fin de l'année 2011, et seront rejoints par 190 autres agents environ d'ici la fin 2012.

La venue des premiers agents de l'INSEE, attendus le 1^{er} septembre prochain, nécessite la mise à disposition de locaux adaptés, et ce de façon transitoire jusqu'à leur installation définitive prévue dans l'immeuble de l'ancienne gare situé Avenue Leclerc de Hauteclouque.

Une opportunité se présente par le biais de l'immeuble situé 1, rue Marconi, mis à disposition par bail emphytéotique du 14 avril 1986 à la société TDF, qui n'a plus vocation à être occupé en totalité par cette société et dont les locaux disponibles répondent parfaitement aux besoins de l'INSEE.

Toutefois, l'article 3 du bail interdisant toute sous-location, il est nécessaire pour la Ville de Metz d'autoriser expressément TDF à sous-louer à l'INSEE une partie de ses bureaux.

Par ailleurs, afin de concilier l'occupation de ce bâtiment par deux entités différentes, il est nécessaire de procéder à certains travaux d'aménagement, estimés à 38 000 € TTC, dont la prise en charge sera assurée par la Ville de Metz, étant entendu l'intérêt local que présente l'installation de ces agents à Metz dans les meilleurs délais, et subsidiairement la valorisation que ces travaux constituent pour ledit bâtiment.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant au bail emphytéotique intégrant ces différentes dispositions.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT :

- que la venue à Metz des premiers agents de l'INSEE attendus pour le 1^{er} septembre 2011, nécessite la mise à disposition rapide de locaux adaptés, et ce de façon transitoire jusqu'à leur installation définitive dans l'immeuble de l'ancienne gare situé Avenue Leclerc de Hautecloue
- que l'immeuble situé 1, rue Marconi, mis à disposition par bail emphytéotique à la société TDF, n'a plus vocation à être occupé en totalité par cette société, et que les locaux ainsi libérés répondent parfaitement aux besoins de l'INSEE ;

VU :

- le bail emphytéotique du 14 avril 1986 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- d'autoriser TDF à sous louer une partie de ses bureaux à l'INSEE ;
- d'autoriser la réalisation de travaux d'aménagement intérieur dans le bâtiment pour un montant estimé à 38.000 € TTC
- d'autoriser le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération, et signer tous documents y afférents, notamment l'avenant au bail emphytéotique ;
- d'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale et Moyens Généraux

Commissions : Travaux et Domaines, Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 1.4